

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Ciment

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW France S.A.R.L.
Pôle Jules Verne
Rue du Capitaine Nemo 16
80440 Boves

Téléphone : +33322383941
Téléfax : +33322383945
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds@dr-rmi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1 : +33322383941 DAW France S.A.R.L.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution:
2.1	18.11.2020	30.11.2021	06.12.2019
			Date de la première version publiée:
			18.11.2020

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

ciment Portland, produits chimiques
dihydroxyde de calcium

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Le produit contient des réducteurs de chromate, la quantité en chrome (VI) diluable dans l'eau est ainsi inférieure à 0,0002% (2 ppm). En cas de stockage non conforme (prise d'humidité) ou conservation trop longtemps, le réducteur de chromate contenu peut perdre son efficacité et il peut se produire un effet sensibilisant du ciment/liant en cas de contact avec la peau (H317 ou EUH 203).

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version 2.1 Date de révision: 18.11.2020 Date d'impression: 30.11.2021 Date de dernière parution: 06.12.2019
Date de la première version publiée: 18.11.2020

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
ciment Portland, produits chi- miques	65997-15-1 266-043-4	Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 10 - < 20
dihydroxyde de calcium	1305-62-0 215-137-3 01-2119475151-45, 01-2119822534-42, 01-2119862018-38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 3
cendres volantes, ciment Portland	68475-76-3 270-659-9 01-2119486767-17	Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 0,1 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
quartz (SiO ₂)	14808-60-7 238-878-4 01-2120770509-45		>= 50 - < 70
carbonate de calcium	471-34-1 207-439-9 01-2119486795-18		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Le secouriste doit se protéger.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas de contact avec la peau | : | Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| En cas d'ingestion | : | Demander conseil à un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|---|
| Risques | : | Le contact de la poudre avec les yeux (sec ou humide) peut provoquer des lésions oculaires graves et éventuellement permanente.
La poudre peut former avec la sueur de la peau une solution alcaline ce qui peut provoquer des irritations de la peau. |
|---------|---|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
|------------|---|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Non combustible. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Non applicable |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Même dilués des produits contenant du ciment peuvent provoquer des irritations.
Les boues de ciment sont alcalines. |
|--|---|--|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|----------------------------|---|--|
| Information supplémentaire | : | Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Le produit lui-même ne brûle pas. |
|----------------------------|---|--|

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit déversé en évitant la formation de poussières et éliminer comme décrit en section 13.

Empêcher la poussière de se déposer et l'éliminer mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour d'autres informations voir Section 7 de la fiche de données de sécurité.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Même dilués des produits contenant du ciment peuvent provoquer des irritations.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussière.

En complément, consulter également la fiche technique actuelle et le mode d'application concernant ce produit sur www.caparol.fr ou www.caparol.be.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version 2.1 Date de révision: 18.11.2020 Date d'impression: 30.11.2021 Date de dernière parution: 06.12.2019
Date de la première version publiée: 18.11.2020

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans un endroit sec et frais.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.
Ne pas entreposer avec des acides ou des sels d'ammonium.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Les boues de ciment sont alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	VME (Fraction de poussière alvéolaire)	0,1 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m ³	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA (Fraction alvéolaire)	1 mg/m ³	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL (Fraction alvéolaire)	4 mg/m ³	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME	5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
---------------------	--------------------	--------------------	--------------------------------	--------

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version 2.1 Date de révision: 18.11.2020 Date d'impression: 30.11.2021 Date de dernière parution: 06.12.2019
Date de la première version publiée: 18.11.2020

ciment alumineux, produits chimiques	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,50 mg/m ³
carbonate de calcium	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	6,10 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,00 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	6,10 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,00 mg/m ³
dihydroxyde de calcium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	4,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,00 mg/m ³
cendres volantes, ciment Portland	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4,00 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4,00 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,00 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
ciment alumineux, produits chimiques	Utilisation/rejet intermittent(e)	260 mg/l
	Eau douce	260 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
carbonate de calcium	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
dihydroxyde de calcium	Utilisation/rejet intermittent(e)	356 µg/l
	Eau douce	356 µg/l
	Sol	1070 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	356 µg/l
cendres volantes, ciment Portland	Eau de mer	3 µg/l
	Sédiment d'eau douce	875
	Sédiment marin	88
	Utilisation/rejet intermittent(e)	282 µg/l
	Sol	5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	28 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : S'il y a de la poussière ou s'il y a un risque de projections, porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Lunettes de protection chimique

Protection des mains

Matériel	: gants trempés nitrile sur support coton
Délai de rupture	: > 480 min
Épaisseur du gant	: 0,8 mm
Indice de protection	: Classe 6

Remarques : Garder à disposition une paire de gants. Si le liquide a traversé les gants, il faut les remplacer.

Protection de la peau et du corps : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Chaussures de sécurité
Vêtements de protection à manches longues

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection respiratoire : Ne pas respirer les poussières.
Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Filtre de type : Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: poudre
Couleur	: Donnée non disponible
Odeur	: ciment
Seuil olfactif	: Non pertinent
pH	: env. 11 - 13,5 Concentration: 10 % en combinaison avec de l'eau

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version 2.1	Date de révision: 18.11.2020	Date d'impression 30.11.2021	Date de dernière parution: 06.12.2019 Date de la première version publiée: 18.11.2020
----------------	---------------------------------	---------------------------------	---

Point de fusion/point de congélation	: Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: non déterminé
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Densité relative	: non déterminé
Masse volumique apparente	: env. 1.450 kg/m ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	: non déterminé
Température de décomposition	: Non applicable
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2 Autres informations

Auto-inflammation	: Non applicable
-------------------	------------------

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : de l'air humide et de l'eau
Aluminium
Acides
Sels d'ammonium

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

- | | |
|-----------------------|--|
| Produit | : Peut être évacué en décharge après concentration, si les réglementations locales le permettent. |
| | Les déchets ne doivent pas être évacués par l'eau partant dans les égouts. |
| Emballages contaminés | : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |
| Code des déchets | : produit usagé
170904, déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

produit inutilisé
170903*, autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- | | |
|------|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : UN 3335 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- | | |
|------|--|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA | : Aviation regulated solid, n.o.s.
(Cement, portland, chemicals, calcium dihydroxide) |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- | | |
|-----|---|
| ADN | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instruction d' emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Instruction d' emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines subs- : Non applicable

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

tances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit est un mélange et ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes à un taux égal ou supérieur à 0.1 %. De ce fait, aucun scénario d'exposition ni aucune évaluation de la sécurité chimique ne doit être établis.

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Aucun(e)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : 25, 8, 66
(R-461-3, France)

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
< 0.1 %
< 1 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

FR VLE	:	une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2004/37/EC / TWA	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2017/164/EU / STEL	:	moyenne pondérée dans le temps
2017/164/EU / TWA	:	Valeur limite à courte terme
FR VLE / VME	:	Valeurs limites - huit heures
	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations:

Selon le règlement REACH N°1907/2006EC, la communication d'un scénario d'exposition n'est pas exigée.

La communication des usages n'est pas nécessaire, conformément à l'article 31(1)(a). Les substances ou mélanges enregistrées ne répondent pas aux critères de classification comme substances dangereuses conformément au règlement 1272/2008 ou 1999/45/EC.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

ECHA WebSite

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). 2014 TLVs and BEIs.

Threshold Limit Values (TLVs) for chemical substances and physical agents and Biological Exposure Indices (BEIs) with Seventh Edition documentation. 2014 ACGIH, Cincinnati OH

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

GESTIS - Database on hazardous substances - Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA, Institute for Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance)

Toxnet - Toxicology Data Network

Capatect-Klebe-und Armierungsmasse 186M Winterrezeptur

Version	Date de révision:	Date d'impression	Date de dernière parution: 06.12.2019
2.1	18.11.2020	30.11.2021	Date de la première version publiée: 18.11.2020

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH information

Conformément à notre obligation légale, nous appliquons la directive REACH (EG Nr. 1907/2006) pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des substances chimiques. Nous adapterons/actualiserons régulièrement nos fiches de données de sécurité selon les renseignements mis à disposition de nos fournisseurs. Comme d'habitude, nous vous tenons informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes un utilisateur et que nous ne demandons aucun enregistrement propre à nous et que nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès que ces données sont disponibles, nous adapterons nos fiches de données de sécurité.

FR / FR